

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de BOURGES  
Le : 19/12/2023  
Et  
Publication ou notification sur le  
site de la mairie  
<http://limeux-berry.fr> le  
19/12/2023

L'an 2023, le 18 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2023.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe

**Absent(s) ayant donné procuration** : M. ROTINAT Julien à Mme MOREL Angélique

**Absent(s)** : Mme DELAGE Elodie, M. FAILLOT Benoit

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Angélique



27-2023 – CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec la SBPA pour le service de la fourrière des chiens errants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire cette convention soit :

- 1€ par 168 habitants : 168.00€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/12/2023  
Le Maire  
Julien YVON



La Secrétaire  
Angélique MOREL

Accusé de réception en préfecture  
018-211801287-20231218-27-2023-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023